



**CONSEIL MUNICIPAL
26 MARS 2024
PROCES VERBAL**

26 mars 2024

Le 26 mars 2024 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Patrice LAMEUL, Maire par Intérim 1^{er} Adjoint au maire
Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents : Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Danielle GUILLAUME, Philippe BERIOU, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Bernard HALLIER, José GOZDOWSKI, Julien MICHEL, Françoise ARNOLDO, Serge CARO, Christiane JIGOREL, Morgane THOMAS

Absent excusé ayant donné pouvoir : Sylvie BEAUJEAN donne pouvoir à Maud GAVAUD, Ludivine MORIN donne pouvoir à Solène LE MOING,

Absent : Laëtitia MOUNIER

Votants : 16

Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance Solène LE MOING

ORDRE DU JOUR

PROPOS LIMINAIRES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Patrice LAMEUL
2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024
Rapporteur : Patrice LAMEUL
3. Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Rapporteur : Patrice LAMEUL

ORDRE DU JOUR

4. Présentation du compte administratif 2023 – Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU
5. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU
6. Approbation du compte administratif 2023 – Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU

7. Vote des taux des impôts directs locaux 2024
Rapporteur : Philippe BERIOU
8. Affectation des résultats 2023 – Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU
9. Vote du budget primitif 2024– Budget principal
Rapporteur : Philippe BERIOU
10. Présentation du compte administratif 2023 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir
Rapporteur : Philippe BERIOU
11. Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir
Rapporteur : Philippe BERIOU
12. Approbation du compte administratif 2023 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir
Rapporteur : Philippe BERIOU
13. Vote du budget primitif 2024– Budget Lotissement Les Jardins du lavoir
Rapporteur : Philippe BERIOU
14. Contrat d'association école privée Sainte Jeanne d'Arc
Rapporteur : Danielle GUILLAUME
15. Demande de subvention projet école publique Théodore BOTREL
Rapporteur : Danielle GUILLAUME
16. Demande de subvention projet école privée Sainte Jeanne d'Arc
Rapporteur : Danielle GUILLAUME
17. Attribution de subventions 2024 aux Associations
Rapporteur : Philippe BERIOU
18. Ligne de trésorerie
Rapporteur : Philippe BERIOU
19. Marché Aménagement de trottoirs II Tranche optionnelle 1 rue de la Mare Rouaud Tranche optionnelle 2 rue de la Chapelette
Rapporteur : Sébastien LE RAY
20. Attribution des lots du Marché Travaux d'aménagement Lotissement Les jardins du lavoir
Rapporteur : Patrice LAMEUL
21. Lancement du marché Fourniture de repas pour le restaurant scolaire
Rapporteur : Danielle GUILLAUME
22. Lancement du marché de Travaux de voirie 2024
Rapporteur : Sébastien LE RAY
23. Participation financière aux frais d'organisation de la commémoration de la rafle du 20 janvier 1944
Rapporteur : Danielle GUILLAUME

24. Cessions d'immeubles et terrains communaux
Rapporteur : Patrice LAMEUL
25. Demandes de subventions auprès du Département du Morbihan au titre du PST 2024
Rapporteur : Philippe BERIOU
26. Demandes de subventions auprès du Département du Morbihan au titre de l'entretien de voirie hors agglomération
Rapporteur : Sébastien LE RAY
27. Organisation du temps scolaire rentrée 2024 pour 3 ans
Rapporteur : Danielle GUILLAUME

PROCES VERBAL DE SÉANCE

BORDEREAU N°1

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Patrice LAMEUL

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales CGCT.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou règlement prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- De désigner un secrétaire de séance

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la désignation de Solène LE MOING secrétaire de séance

Décision du conseil municipal :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°2

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024

Rapporteur : Patrice LAMEUL

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 février 2024

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°3

Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation du conseil municipal

Rapporteur : Patrice LAMEUL

Par délibération CM20240204, le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales CGCT, de déléguer au maire ou à son suppléant un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil municipal des décisions prises. Ces décisions sont les suivantes :

→ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 40 000.00€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'excédant pas 10% pour les fournitures et services, et 15% pour les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Date de la décision	Objet de la décision
26/02/2024	Objet : Recherche de la panne du système de chauffage climatisation VRV de la Maison de l'enfance Titulaire : ENERGITEK (Trégueux 22) Montant : 1 576.80€ TTC
12/03/2024	Objet : Réparation de la panne du système de chauffage climatisation VRV de la Maison de l'enfance Titulaire : JL TECHNI CLIM (La Motte 22) Montant : 2 122.34€ TTC
13/02/2024	Objet : Installation de meuble sous lavabo, tablettes placard et coffre du compteur électrique Titulaire : Michel COUÉ (Loyat 56) Montant : 1 232.00€ TTC

Serge CARO : Pourquoi la société qui a recherché la panne n'a pas réalisé la réparation ?

Sébastien LE RAY : Parce que la réparation nécessitait l'intervention d'un frigoriste, la société qui a détecté la panne n'était pas spécialisée, il a donc été fait appel à un frigoriste.

D'autre part pour information les travaux d'aménagement au cabinet médical sont réalisés pour l'arrivée d'une Orthophoniste qui s'installe prochainement.

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- De prendre acte des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation du conseil municipal.

BORDEREAU N°4

Présentation du compte administratif 2023 – Budget principal

Rapporteur : Philippe BERIOU

Section de fonctionnement

Recettes :	1 550 939.16 €
Dépenses :	<u>1 219 136.93 €</u>
Résultat 2023 :	331 802.23€
Report résultat 2022 :	<u>104 560.08 €</u>
Résultat 2023 à reporter :	436 362.31 €

Section d'investissement :

Recettes :	610 357.54 €
Dépenses :	<u>771 035.75 €</u>
Résultat 2023 :	-160 678.21€
Report résultat 2022 :	<u>178 392.95 €</u>
Résultat 2023 à reporter :	17 714.74 €

Les restes à réaliser 2023 à reporter en 2024**Section d'investissement**

Dépenses :	618 095.00 €
Recettes :	283 662.65 €

Note de Présentation du compte administratif en annexe

BORDEREAU N°5**Approbation du compte de gestion 2023 budget principal***(Rapporteur : Philippe BERIOU)*

Le compte de gestion 2023 du budget principal présenté par le Trésorier se solde comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	374 560.08€
Part affectée à l'investissement 2023 :	<u>-270 000.00 €</u>
Résultat reporté	104 560.08 €
Résultat exercice 2023 :	<u>331 802.23 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	436 362.31 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	178 392.95 €
Résultat exercice 2023 :	<u>-160 678.21€</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	17 714.74€

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune établi par le Comptable des finances publiques.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune établi par le Comptable des finances publiques.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°6**Approbation du Compte Administratif 2023***(Rapporteur Philippe BERIOU)*

M. le Maire par Intérim Président de séance quitte la salle de délibération.

L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif du Budget principal 2023.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif du Budget principal 2023.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BORDEREAU N°7

Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Rapporteur : Philippe BERIOU

Présentation de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a de nouveau été voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Prévisionnel TAXES 2024	Base d'imposition Prévisionnelle 2024	Rappel Taux 2023	PROPOSITION TAUX 2024	Produits attendus 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 126 000€	32.53%	32.53%	366 288€
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	170 600€	44.30%	44.30%	75 576€
Taxe d'habitation (TH)	217 500€	14.44%	14.44%	31 407€
			TOTAL	473 271€

En conséquence

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- taxe d'habitation : 14.44%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.53 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.30 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - taxe d'habitation : 14.44 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.53 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.30 %

- Charge Monsieur le Maire ou son suppléant
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°8

Affectation des résultats 2023 – Budget principal

Rapporteur : Philippe BERIOU

L'excédent d'exploitation est de 436 362.31 €

L'excédent d'investissement est de 17 714.74 €

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2023 de 436 362.31€ en recette de la section de fonctionnement 2024 pour 106 362.31€, et en recette de la section d'investissement 2024 pour 330 000.00€.
- L'affectation de l'excédent d'investissement de 17 714.74€ en recette de la section d'investissement du budget 2024.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2023 de 436 362.31€ en recette de la section de fonctionnement 2024 pour 106 362.31€, et en recette de la section d'investissement 2024 pour 330 000.00€.
- L'affectation de l'excédent d'investissement de 17 714.74€ en recette de la section d'investissement du budget 2024.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°9

Vote du budget primitif 2024 Budget principal

(Rapporteur Philippe BERIOU)

Note de présentation du budget primitif 2024 en annexe

Le budget primitif s'équilibre à 1 559 600 € en section de fonctionnement et à 1 774 236 € en section d'investissement.

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De voter le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°10

Présentation du compte administratif 2023 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir

Rapporteur : Philippe BERIOU

Section de fonctionnement	
Recettes :	111 986.60 €
Dépenses :	<u>18 226.92 €</u>
Résultat 2023 :	93 759.68€
Report résultat 2022 :	<u>-93 760.00€</u>
Résultat 2023 à reporter :	- 0.32 €

Section d'investissement :	
Recettes :	0.00 €
Dépenses :	<u>111 835.08 €</u>
Résultat 2023 :	-111 835.08€
Report résultat 2022 :	<u>0.00 €</u>
Résultat 2023 à reporter :	-111 835.08 €

BORDEREAU N°11

Approbation du compte de gestion 2023 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir

Rapporteur : Philippe BERIOU

Le compte de gestion 2023 du budget Lotissement Les jardins du lavoir présenté par le Trésorier se solde comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	-93 760.00€
Résultat exercice 2023 :	<u>93 759.68 €</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	-0.32 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :	0.00 €
Résultat exercice 2023 :	<u>-111 835.08€</u>
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	-111 835.08€

Le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2023 du budget Lotissement Les Jardins du lavoir établi par le Comptable des finances publiques.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte de gestion 2023 du budget Lotissement Les Jardins du lavoir établi par le Comptable des finances publiques.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°12

Approbation du compte administratif 2023 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir

Rapporteur : Philippe BERIOU

M. le Maire par Intérim Président de séance quitte la salle de délibération.

L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif du budget Lotissement Les Jardins du lavoir 2023.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif du budget Lotissement Les Jardins du lavoir 2023.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°13

Vote du budget primitif 2024– Budget Lotissement Les Jardins du lavoir

Rapporteur : Philippe BERIOU

Le budget primitif Lotissement Les jardins du Lavoir s'équilibre à 538 738€ en section de fonctionnement et à 650 570.16€ en section d'investissement.

Christiane JIGOREL : Dans le budget primitif en recette de la section d'investissement il y a la souscription d'un emprunt de 538 735.08€, va-t-il être réalisé ?

Philippe BERIOU : Au compte 1641 il y a une prévision de souscription d'un emprunt d'équilibre, qui pourra être souscrit si cela s'avère nécessaire.

Christiane JIGOREL : Comment la commune a payé l'achat du terrain et les dépenses réalisées.

Philippe BERIOU : L'achat du terrain a été réalisé en 2022 et des frais d'études et de maîtrise d'œuvre ont été payés en 2022 et 2023 avec la trésorerie de la commune. On retrouve le montant de ces dépenses en stock en section d'investissement recettes chapitre 040 articles 3351 et 3354.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De voter le budget primitif Lotissement Les jardins du Lavoir 2024 tel qu'il est présenté.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif Lotissement Les jardins du Lavoir 2024 tel qu'il est présenté.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°14

Contrat d'association école privée Sainte Jeanne d'Arc

Rapporteur : Danielle GUILLAUME

L'effectif de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2023-2024 au 1^{er} septembre 2023 était de 89 enfants : 53 élèves en élémentaire, 36 élèves en maternelle.

Compte tenu du coût moyen des élèves scolarisés à l'école publique, il est proposé d'attribuer : 542.22€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 385.42€ pour les élèves de maternelle.

Soit pour l'année scolaire 2023-2024 :

542.22€x53 = 28 737.48€

1 385.42€x36 = 49 875.12€

Total : 78 612.60€

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- De valider ces montants
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider ces montants : 542.22€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 385.42€ pour les élèves de maternelle.

- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°15

Demande de subvention projet école publique Théodore BOTREL

Rapporteur : Danielle GUILLAUME

Demande de l'école Théodore BOTREL pour les projets 2023-2024

Pour les classes de TPS-PS-MS et GS-CP-CE1 « Ecole du dehors » pratique d'enseignement dans un espace naturel proche de l'école (environnement de LOYAT)

Pour les classes de CE2-CM1-CM2 « Aire Terrestre Educative » il s'agit d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Ils participeront également à un projet « THEATRE : cheminer dans le théâtre en explorant des textes en compagnie de l'auteur » projet artistique mené avec l'Association ADEC 56, projet qui aboutira à une représentation en fin d'année scolaire.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 20€ par enfant participant soit $20\text{€} \times 61 = 1\,220\text{€}$
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 20€ par enfant participant soit $20\text{€} \times 61 = 1\,220\text{€}$
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°16

Demande de subvention projet école privée Sainte Jeanne d'Arc

Rapporteur : Danielle GUILLAUME

Demande de l'école Sainte Jeanne d'Arc dans le cadre du projet d'école pour l'année scolaire 2023-2024 « Cirque ». Toute l'année les élèves de l'école travailleront sur le thème du cirque de façon pluridisciplinaire. L'objectif final est l'accueil du cirque Klising sur la commune. Les élèves pourront découvrir le monde magique du cirque, et ils prépareront un spectacle en lien avec les artistes.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 20€ par enfant participant soit $20\text{€} \times 89 = 1\,780\text{€}$
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 20€ par enfant participant soit $20\text{€} \times 89 = 1\,780\text{€}$
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°17**Attribution de subventions 2024 aux Associations**

Rapporteur : Philippe BERIOU

Lors de sa séance du 21 mars 2024, la commission Vie associative a examiné les demandes de subventions des Associations, et propose l'attribution des subventions ci-dessous pour l'année 2024 :

BENEFICIAIRES	SUBVENTION 2023	DEMANDE 2024	PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUBVENTIONS 2024
Garde de L'Yvel Football	820.00 €	Pas de montant	1 028.00 €
Club des Sorciers	444.00 €	444.00 €	444.00 €
Société de chasse	585.00 €	500.00 €	568.00 €
UNC-AFN	300.00 €	300.00 €	438.00 €
Basket club Loyat	490.00 €	327.50 €	538.00 €
Loyat Ultimate Club Korrigans	298.00 €	260.00 €	322.00 €
Les volants Loyatais	207.00 €	400.00 €	221.00 €
Tennis Club Loyatais	1 066.00 €	800.00 €	1 269.00 €
Loyat Volley Club	448.00 €	500.00 €	442.00 €
Loyat Sports Nature	619.00 €	Pas de montant	618.00 €
Comité de jumelage Loyat-Rivière	1 005.00 €	1 005.00 €	960.00 €
Rando Plaisir	350.00 €	400.00 €	350.00 €
L'éveil des coccinelles	336.00 €	349.00 €	336.00 €
Comité des fêtes de Loyat	1 140.00 €	1 500.00 €	1 140.00 €
Team Immogolfe		1 000.00 €	720.00 €
La Pastourelle		500.00 €	206.00 €
Chapelle et four de Trégadoret		Pas de montant	178.00 €
Sous total	8 108.00 €		9 778.00 €
Ligue contre le cancer	50.00 €		50.00 €
Croix rouge	100.00 €		100.00 €
Union Sapeurs-Pompiers Morbihan	50.00 €	100.00 €	50.00 €
As Don du sang bénévole	100.00 €	Pas de montant	100.00 €
Association Kervihan pole enfants	50.00 €		
Rêves de clown		Pas de montant	50.00 €
Les restaurants du cœur		50.00 €	
La santé de la Famille	50.00 €		50.00 €
AFSEP As Sclérosés en plaques	50.00 €	Pas de montant	
Solidarités Paysans Bretagne	50.00 €	Pas de montant	
Secours Catholique		0 à 1 000 €	
Association Laryngectomisés et mutilés de la voix		Pas de montant	
Association Prévention Routière		Pas de montant	
Handisport Pays de Ploërmel		200.00 €	50.00 €
EM2S entente Morbihan sport scolaire		0.15 € / habitant	
Vaincre la Mucoviscidose		Pas de montant	50.00 €
Pompiers Humanitaires		0.05 € / habitant	
Eveil à la musique Ploërmel		200.00 €	
Sous total	500.00 €		500.00 €
TOTAL GENERAL	8 608.00 €		10 278.00 €

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De valider l'attribution des subventions aux Associations 2024 ainsi présentée
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'attribution des subventions aux Associations 2024 ainsi présentée
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°18

Ligne de trésorerie

Rapporteur : Philippe BERIOU

Afin d'avoir une facilité de trésorerie, et anticiper les éventuelles besoins en fonction des dates de réalisation de travaux, de présentation des factures par les entreprises, du respect du délai global de paiement, et des versements des subventions.

La commune souhaite faire une consultation auprès d'organismes bancaires pour obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00€.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- de valider la demande d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00€
- de valider la consultation d'organismes bancaires
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la demande d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00€
- de valider la consultation d'organismes bancaires
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°19

Marché Aménagement de trottoirs II Tranche optionnelle 1 rue de la Mare Rouaud Tranche optionnelle 2 rue de la Chapelette

Rapporteur : Sébastien LE RAY

Pour rappel lors de sa séance du 9 juin 2023 de conseil municipal a attribué le marché Aménagement des trottoirs phase II et de rues à la société EIFFAGE pour Offre de base + PSE1 + PSE3 + PSE4 pour un montant total de 386 973.79€HT soit 464 368.55€ TTC.

Entreprise	Offre base Rue du Stade Rue de Poullouan	PSE1 Plateau rue du Stade Est	PSE2 Plateau rétrécissement rue du stade	PSE 3 Plateau la pointe	PSE4 Plateau ouest Poullouan	TRANCHE OPTION 1 Rue Mare Rouaud	TRANCHE OPTION 2 Rue chapelette
EIFFAGE	336 202.79	7 148.00	12 401.80	37 555.00	6 068.00	162 935.00	178 186.00

L'offre de l'entreprise Eiffage étant toujours valide, la commune souhaite réaliser l'affermissement de la Tranche optionnelle 1 rue de la Mare Rouaud, et de la Tranche l'optionnelle 2 rue de la Chapelette pour un montant total de 341 121.00€ HT soit 409 345.20€ TTC.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De valider l'affermissement de la Tranche optionnelle 1 rue de la Mare Rouaud et de la Tranche optionnelle 2 rue de la Chapelette du marché Aménagement des trottoirs phase II et de rues à la société EIFFAGE pour un montant de (162 935.00€HT + 178 186.00€HT) 341 121.00€ HT soit (195 522.00€ TTC+213 823.20€ TTC) 409 345.20€ TTC
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Christiane JIGOREL : *La rue du stade est-elle terminée.*

Patrice LAMEUL : *La rue du stade est terminée. Les travaux sur les réseaux d'eaux rue de la Mare Rouaud et rue de la Chapelette sont réalisés par le SIAEP, la SAUR, et Ploërmel communauté. Il est nécessaire d'avoir l'accord du conseil municipal pour valider les tranches optionnelles des travaux sur les trottoirs de ces rues.*

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'affermissement de la Tranche optionnelle 1 rue de la Mare Rouaud et de la Tranche optionnelle 2 rue de la Chapelette du marché Aménagement des trottoirs phase II et de rues à la société EIFFAGE pour un montant de (162 935.00€HT + 178 186.00€HT) 341 121.00€ HT soit (195 522.00€ TTC+213 823.20€ TTC) 409 345.20€ TTC
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°20

Attribution des lots du Marché Travaux d'aménagement Lotissement Les jardins du lavoir

Rapporteur : Patrice LAMEUL

14 offres ont été reçues pour le Marché de Travaux d'aménagement Lotissement Les jardins du lavoir.

6 offres pour le Lot 1 Terrassement, voirie

6 offres pour le Lot 2 Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable

2 offres pour le Lot 3 Aménagement paysagers

Analyse des offres Lot 1 Terrassement, voirie

ANALYSE DES OFFRES LOT 1 Terrassement, voirie		V1-Prix de l'offre (50%)	V2-Valeur de la note technique (50%)	Résultat	Classement
ENTREPRISE	Montant HT des travaux Marché de base	V1 = calcul de la valeur du prix	V2 = valeur pondérée de la note technique	Somme V1 + V2 Pondérées	
CHARIER TP	173 813,20 €	43,07	47,00	90,07	5
EIFFAGE TP	149 718,50 €	50,00	47,00	97,00	1
MOIZO TP	180 071,55 €	41,57	21,40	62,97	6
BROCELIANDE TP	157 664,50 €	47,48	47,00	94,48	3
EUROVIA - PICAULT	155 583,10 €	48,12	44,00	92,12	4
COLAS	158 933,30 €	47,10	48,00	95,10	2

L'entreprise EIFFAGE est classée en 1^{er} position avec un résultat pondéré de 97 et une offre à 149 718.50€

Analyse des offres Lot 2 Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable

ANALYSE DES OFFRES LOT 2 Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable		V1-Prix de l'offre (50%)	V2-Valeur de la note technique (50%)	Résultat	Classement
ENTREPRISE	Montant HT des travaux Marché de base	V1-Prix de l'offre (50%) V1 = calcul de la valeur du prix	valeur pondérée de la note technique V2 (50%)	Somme V1 + V2 Pondérées	
BOUYGUES ES	163 000,00 €	41,08	44,00	85,08	3
POMPEI TP	189 956,80 €	35,25	41,00	76,25	6
COLAS	159 055,47 €	42,10	48,00	90,10	2
EUROVIA	159 671,20 €	41,93	41,00	82,93	4
ALRE TP	149 660,00 €	44,74	32,00	76,74	5
TPC OUEST	133 915,00 €	50,00	45,00	95,00	1

L'entreprise TPC OUEST est classée en 1^{ère} position avec un résultat de 95 et une offre à 133 915.00€

Analyse des offres Lot 3 Aménagement paysagers

ANALYSE DES OFFRES LOT 3 AMENAGEMENT PAYSAGERS		V1-Prix de l'offre (50%)	V2-Valeur de la note technique (50%)	Résultat	Classement
Entreprise	Montant HT des travaux marché de base	V1 = calcul de la valeur du prix	Valeur pondérée de la note technique V2	Somme V1 ET V2 pondérées	
BROCELIANDE PAYSAGE	16 818,49 €	38,65	23,60	62,25	2
ID VERDE	13 000,00 €	50,00	50,00	100,00	1

L'entreprise ID VERDE est classée en 1^{ère} position avec un résultat de 100 et une offre à 13 000.00€

Morgane THOMAS : Les valeurs techniques de certaines entreprises sont très basses.

Patrice LAMEUL : C'est l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre qui aboutit aux valeurs des notes en fonction des critères déterminés dans le document de consultation des entreprises DCE. Les offres techniques peuvent être incomplètes, ou non satisfaisantes (des éléments du rapport d'analyse sont lus aux élus). Certaines précisions ont d'ailleurs été demandées à certaines entreprises avant l'analyse finale.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- D'attribuer les lots du marché Travaux d'aménagement Lotissement les Jardins du lavoir :
Le Lot 1 à l'entreprise EIFFAGE pour une offre à 149 718.50€ HT soit 179 662.20€ TTC

- Le Lot 2 à l'entreprise TPC OUEST pour une offre à 133 915.00€ HT soit 160 698.00€ TTC
Le Lot 3 à l'entreprise ID VERDE pour une offre à 13 000.00€ HT soit 15 600.00€ TTC
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer les lots du marché Travaux d'aménagement Lotissement les Jardins du lavoir:**
Le Lot 1 à l'entreprise EIFFAGE pour une offre à 149 718.50€ HT soit 179 662.20€ TTC
Le Lot 2 à l'entreprise TPC OUEST pour une offre à 133 915.00€ HT soit 160 698.00€ TTC
Le Lot 3 à l'entreprise ID VERDE pour une offre à 13 000.00€ HT soit 15 600.00€ TTC
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°21

Lancement du marché Fourniture de repas pour le restaurant scolaire

Rapporteur : Danielle GUILLAUME

Le marché de fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire signé le 19 juillet 2021 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois arrive à terme, à la fin de l'année scolaire 2023/2024. Il est donc nécessaire de lancer un nouveau marché à procédure adaptée pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire.

Il est proposé de lancer un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour 1 an renouvelable 2 fois pour les années scolaires 2024/2025 – 2025/2026– 2026/2027

Serge CARO : *comment se fera le choix du prestataire ?*

Danielle GUILLAUME : *Un marché d'appel d'offre va être lancé prochainement. L'attribution se fera selon les valeurs des notes attribuées en fonction des critères déterminés dans le document de consultation des entreprises DCE.*

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De lancer un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour 1 an renouvelable 2 fois pour les années scolaires 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De lancer un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour 1 an renouvelable 2 fois pour les années scolaires 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°22

Lancement du marché de Travaux de voirie 2024

Rapporteur : Sébastien LE RAY

Il a été programmé des travaux d'entretien de voirie pour l'année 2024 :

- Travaux de Point Attend PATA
- Travaux d'entretien de voirie Hors agglomération :
 - route Caulne – Benguy
 - route Trégadoret – Néant sur Yvel
 - Chemin des Tourterelles à Le Manoir
 - Option bicouche sur la route Trégadoret – Néant sur Yvel
- Travaux de voirie en Agglomération :
 - rue du 20 janvier 1944
 - Option travaux rue de la Résistance

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De lancer un marché de voirie 2024 ainsi présenté.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De lancer un marché de voirie 2024 ainsi présenté.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°23

Participation financière aux frais d'organisation de la commémoration de la rafle du 20 janvier 1944

Rapporteur : Danielle GUILLAUME

La commune de Guilliers à organisé la cérémonie commémorative de la rafle du 20 janvier 1944 pour l'ensemble des communes concernées. Les frais d'organisation s'élèvent à la somme de 1 975.92€.

A ce titre la commune de Guilliers demande aux communes participantes une participation financière au prorata du nombre d'habitants.

La participation de la commune de Loyat s'élève à la somme de 383.92€.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De valider la participation financière de la commune à la somme de 383.92€
- De régler ce montant à la commune de Guilliers sur présentation du Titre correspondant
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la participation financière de la commune à la somme de 383.92€
- De régler ce montant à la commune de Guilliers sur présentation du Titre correspondant
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°24

Cessions d'immeubles et terrains communaux

Rapporteur : Patrice LAMEUL

A- Parcelles acquises procédure bien sans maîtres

Lors de la séance du 7 décembre 2023, la commune de Loyat a validé la cession de parcelles acquises par procédure de Biens sans maître. Celles-ci ont été proposées à la vente. Plusieurs acheteurs se sont positionnés :

Parcelle YE010 d'une contenance de 2768m² terre agricole située Grande Bande à Crétudel au prix de 0.60€ le m² soit un montant de 1 660.80€

Monsieur Claude GUERRIER – 5 rue de l'Yvel – 56800 LOYAT

Parcelle Q254 d'une contenance de 111m² avec petit bâtiment ancien situé à Trégadoret au prix de 12.00€ le m² soit un montant de 1332.00€

Monsieur Jean-Claude CAMUS – 7 rue de la Cour – TREGADORET – 56800 LOYAT

Parcelle ZN235 d'une contenance de 58m² avec petit bâtiment ancien situé à Leuléac au prix de 12.00€ le m² soit un montant de 696.00€

Monsieur Jérôme LEGOUEMIER – 1 rue Bieset – LEULEAC – 56800 LOYAT

Parcelle ZN246 d'une contenance de 262m² avec petit bâtiment ancien situé à Leuléac au prix de 12.00€ le m² soit un montant de 3 144.00€

Monsieur François ROCHE – 10 rue Bieset – LEULEAC – 56800 LOYAT

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De valider les cessions de parcelles aux demandeurs ci-dessus présentées
- De préciser que les frais d'acquisition et annexes seront à la charge de l'acquéreur
- De désigner l'étude SCP BINARD-GRAND Notaires à Ploërmel pour rédiger les actes
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les cessions de parcelles aux demandeurs ci-dessus présentées
- De préciser que les frais d'acquisition et annexes seront à la charge de l'acquéreur
- De désigner l'étude SCP BINARD-GRAND Notaires à Ploërmel pour rédiger les actes
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

B- Parcelle du domaine privé de la commune située au BOIS LAINE

2 personnes souhaitent acquérir une parcelle du domaine privé de la commune, la parcelle ZP76 d'une contenance de 213m² située au Bois Lainé.

M. et Mme CHEFDOR Guy souhaitent acheter une surface d'environ 97m² de la parcelle

Mme DRUET Pierrette souhaite acheter une surface d'environ 116m² de la parcelle

Conformément à la délibération du 29 février 2012, le prix de cession des parcelles dans les villages est de fixé à 3€ le m².

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De valider les cessions de parcelles aux demandeurs ci-dessus présentées au prix de 3€ le m²
- De préciser que les frais d'acquisition, de bornage, et annexes seront à la charge de l'acquéreur
- De désigner l'étude SCP BINARD-GRAND Notaires à Ploërmel pour rédiger les actes
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les cessions de parcelles aux demandeurs ci-dessus présentées au prix de 3€ le m2
- De préciser que les frais d'acquisition, de bornage, et annexes seront à la charge de l'acquéreur
- De désigner l'étude SCP BINARD-GRAND Notaires à Ploërmel pour rédiger les actes
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

C- Parcelle du domaine public de la commune située à la CADOIS

2 personnes souhaitent acquérir une parcelle du domaine public de la commune située à la Cadois d'une contenance d'environ 308m2

Mme Josiane LEBOIS souhaite acheter une surface d'environ 84.5m2 de la parcelle
Mme Murielle BOUEDO souhaite acheter une surface d'environ 223.5m2 de la parcelle

Conformément à la délibération du 29 février 2012, le prix de cession des parcelles dans les villages est de fixé à 3€ le m2.

La parcelle étant dans le domaine public communal, elle doit être déclassée du domaine public, pour cela une enquête publique doit être réalisée.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De Valider le lancement d'une procédure de déclassement de cette parcelle
- De désigner un commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique
- De faire réaliser les bornages nécessaires
- De valider les cessions de parcelles aux demandeurs ci-dessus présentées au prix de 3€ le m2 (si l'enquête publique le permet)
- De préciser que les frais d'acquisition, de bornage, de publication, et annexes seront à la charge de l'acquéreur
- De désigner l'étude SCP BINARD-GRAND Notaires à Ploërmel pour rédiger les actes
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De Valider le lancement d'une procédure de déclassement de cette parcelle
- De désigner un commissaire enquêteur pour réaliser l'enquête publique
- De faire réaliser les bornages nécessaires
- De valider les cessions de parcelles aux demandeurs ci-dessus présentées au prix de 3€ le m2 (si l'enquête publique le permet)
- De préciser que les frais d'acquisition, de bornage, de publication, et annexes seront à la charge de l'acquéreur
- De désigner l'étude SCP BINARD-GRAND Notaires à Ploërmel pour rédiger les actes
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°25

Demandes de subventions auprès du Département du Morbihan au titre du PST 2024

Rapporteur : Philippe BERIOU

A – Aménagement des Trottoirs II Tranches optionnelles

Il est programmé des travaux d'aménagement des Trottoirs II Tranches optionnelles sur les rues de la Mare Rouaud et de la Chapelette.

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024. Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2024 est de 30% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés.

De faire une demande de subvention au titre des amendes de radars automatiques et de police.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour l'aménagement des trottoirs.
- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre des amendes de radars automatiques et de police 2024 pour l'aménagement des trottoirs.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour l'aménagement des trottoirs.
- De solliciter l'attribution d'une subvention au titre des amendes de radars automatiques et de police 2024 pour l'aménagement des trottoirs.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

B- Travaux de voirie en agglomération

Il est programmé des travaux de voirie en agglomération pour la rue du 20 janvier 1944
Et en option des travaux rue de la Résistance.

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024. Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2024 est de 30% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour les travaux de voirie en agglomération
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour les travaux de voirie en agglomération
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

C- Extension du cimetière

Il est programmé des travaux d'extension du cimetière.

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024. Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2024 est de 30% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour l'extension du cimetière
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour l'extension du cimetière
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

D- Lotissement Les jardins du lavoir

Il est programmé la réalisation du Lotissement Les jardins du lavoir.

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024. Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2024 est de 30% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour la réalisation du Lotissement Les jardins du lavoir
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre du Programme de solidarité territoriale 2024 pour la réalisation du Lotissement Les jardins du lavoir
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°26

Demandes de subventions auprès du Département du Morbihan au titre de l'entretien de voirie hors agglomération 2024

Rapporteur : Sébastien LE RAY

Il a été programmé des travaux d'entretien de voirie Hors agglomération pour l'année 2024 :

- route Caulne – Benguy
- route Trégadoret – Néant sur Yvel
- Chemin des Tourterelles à Le Manoir
- Option bicouche sur la route Trégadoret – Néant sur Yvel

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention au titre du Programme de voirie Hors agglomération. Le taux appliqué à la commune de Loyat pour l'année 2024 est de 40% du montant HT des travaux subventionnables plafonnés.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal

- De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre de l'entretien de voirie hors agglomération pour le programme 2024
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter le Département du Morbihan pour l'attribution d'une subvention au titre de l'entretien de voirie hors agglomération pour le programme 2024**
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

BORDEREAU N°27

Organisation du temps scolaire rentrée 2024 pour 3 ans

Rapporteur : Danielle GUILLAUME

Les communes doivent se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024.

Lors du conseil d'école de l'école publique Théodore BOTREL du 14 mars 2024, la reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 sur 4 jours a été retenue.

De ce fait l'organisation du temps scolaire dérogatoire comprenant 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour une semaine de 24 heures serait la suivante pour les 3 années scolaires à venir : Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H15.

M. le Maire par Intérim Président de séance propose au conseil municipal :

- De valider pour la rentrée 2024 et pour les 3 années scolaires à venir l'organisation du temps scolaire dérogatoire comprenant 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour une semaine de 24 heures suivante :
Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H15.
- De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

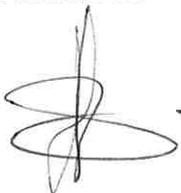
Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider pour la rentrée 2024 et pour les 3 années scolaires à venir l'organisation du temps scolaire dérogatoire comprenant 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour une semaine de 24 heures suivante :**
Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H15.
- **De l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H

Le secrétaire de séance,
Solène LE MOING.



Le Président de séance,
Pour le Maire par Intérim,
Le 1^{er} Adjoint,
Patrice LAMEUL.



Diffusion : Affichage Mairie, et Site internet de la commune.